



Décembre 2019 - 10ème Edition



Renseignements utiles

Infirmiers (es)

Le Cheix

SEGUIN 04 73 97 20 99

Aigueperse

DEGARDIN 04 73 63 79 48

MARION 04 73 63 77 66

Dentistes

Le Cheix

Benjamin PETTINOTTI

04 73 97 26 61

Aigueperse

DALLEL- GOUDIER

04 73 63 69 05

LEPINOIS 04 73 63 63 80

Numéros d'Urgence :

17 Gendarmerie

18 Pompiers C.P.I Aigueperse

15 SAMU

EDF sécurité-

Dépannage Riom 04 73 38 02 33

GDF 04 73 34 55 55

SEMERAP 04 73 93 25 09

3915 SOS GARDES France

Plateforme téléphonique donnant infos médecins, pharmacie, dentiste...de garde le week-end et jours feries..

Médecins

Le Cheix

Dr. LAFONT 04 73 97 27 40

Aigueperse

Dr.CHARRAS-REAL 04 73 76 85

Dr.DE GANS 04 73 63 62 53

Dr.DELAUME 04 73 63 64 92

Dr.DRUET 04 73 86 30 56

Dr.PARRAIN 04 73 63 69 89

Vétérinaire

Combronde

Côtes des Combrailles
04 73 67 05 77

Pharmacie du Cheix 04 73 97 24 08 - Pharmacie de la Halle à Aigueperse 04 73 63 60 22.



ENDUIT PRO

L'univers de la façade !

• Bâti ancien / neuf •
Isolation Thermique par l'Extérieur

35, rue du Pré la Reine - 63100 CLERMONT-FERRAND
Tél. 04 73 74 32 86 - Fax 04 73 74 32 87
contact@enduit-pro.com • www.enduit-pro.com



THAVE CONSTRUCTIONS

CONSTRUCTIONS NEUVES
RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
GÉNIE CIVIL

José MARQUES

04 73 33 68 49

06 66 14 78 41
thave-constructions@sfr.fr
www.thave-constructions.fr

Études, conception et réalisation de tous vos projets de construction

25, boulevard Desaix - 63200 Saint-Bonnet-près-Riom



Nous sommes là pour vous aider dans vos démarches administratives

SOS PAPERASSES 63

Formulaires à remplir - Lettre de réclamations
Désabonnements ou clôture de compte (tél., internet...)
Rédaction de courriers - Montage de dossiers...

06 51 89 11 74
sospaperasses63@outlook.com

Association loi 1965 à but non lucratif - N°FRMA W3404021



S.P.L. 63

Garage Travaux publics
Professionnels & Particuliers

Terrassement
Cour enrobé - Pavage...

63460 Beauregard-Vendon
www.spl63.fr
04 73 63 35 42




CF2C
Génie climatique

- Climatisation - Ventilation
- Chauffage - Traitement d'air

Tuyauterie Industrielle noir ou inox, tous fluides

Tél. 04 73 83 34 34 - Fax 04 73 83 96 95
cf2c-climatisation@cf2c.fr
ZA Champ Lanet - 2, rue des Begonnes - 63430 PONT-DU-CHÂTEAU



Bonjour à toutes et à tous,

L'année 2019 qui vient de s'écouler a été l'une des plus riches que j'ai pu connaître en tant que Maire d'Aubiat. Tout d'abord grâce à la réussite de l'aménagement de la nouvelle mairie qui a eu lieu début 2019, suivi d'une magnifique inauguration en juillet.

Mais cette année 2019 restera très particulière pour moi car nous avons eu le bonheur de connaître la création d'une classe supplémentaire à Aubiat. Cette réalisation a été possible grâce à la mobilisation et l'implication de tous les acteurs scolaires. Je tiens à remercier les enseignants, les représentants de parents d'élèves, les parents d'élèves, le personnel communal, Mme la députée Christine Pires Beaune, M. le Sénateur Eric Gold, l'inspectrice d'académie Mme Corinne Sancier qui ont tous œuvré pour la création de cette classe. La vision, la volonté et l'abnégation du conseil municipal d'Aubiat ont été déterminantes, en un temps record, les élus ont décidé, validé et mené à bien le projet d'extension et d'aménagement de l'école d'Aubiat entre janvier et septembre 2019.

Cette création a permis d'améliorer considérablement l'accueil et l'apprentissage de nos enfants, les classes sont passées de 28 élèves à 22 élèves en moyenne par classe. Les travaux ont été subventionnés à plus de 70% par les collectivités comme l'Etat, Le Conseil Départemental du Puy de Dôme et la Communauté de Communes Plaine Limagne. (Voir plan de financement ci-après). *Je souhaite vous présenter cette réalisation à l'occasion d'une soirée « portes ouvertes » qui sera organisée le vendredi 10 janvier 2020 entre 16h30 et 18h00. Tous les habitants seront accueillis à l'école d'Aubiat et auront la possibilité de visiter ce bel équipement.*

Dans quelques semaines, ce sera la fin de notre mandat, je tiens à témoigner ma profonde reconnaissance aux conseillers municipaux, aux adjoints qui ont travaillé à mes côtés pendant ces six dernières années. Grâce à la confiance qu'ils m'ont accordée, grâce à la cohésion de notre équipe municipale, nous avons pu ensemble être très efficaces et mener à bien, plusieurs grands projets qui ont transformé notre commune. Par exemple, l'assainissement collectif avec la construction des réseaux et de la station d'épuration à Persignat, la rénovation de celle d'Aubiat. Bien sûr la nouvelle mairie qui est la première « pierre » à l'aménagement du centre bourg d'Aubiat, l'étude et la commercialisation du lotissement du Clos des Vallières, sans oublier cette magnifique réalisation à l'école d'Aubiat. Comme nous nous y étions engagés la commune a été à l'initiative de la commission « bien vivre » en vue de tisser des liens de solidarité et de fraternité pour vous, habitants de nos villages.

A toutes et à tous, je vous souhaite, au nom de la municipalité et en mon nom personnel, d'excellentes fêtes de fin d'année en famille ou entre amis puis une très bonne et heureuse année 2020. Qu'elle vous apporte santé, bonheur et développement personnel, à vous et à tous ceux qui vous sont chers.

Stéphane BARDIN

Sommaire

Renseignements utiles....	Page 2
Mot du Maire.....	Page 3
INFOS Mairie.....	Pages 4 à 6
Vie de nos villages.....	Pages 7 à 12
Petite histoire d'Aubiat...	Page 13
INFOS Associations.....	Pages 14 à 17
Nos écoles.....	Pages 18 à 21
Extraits des Comptes -rendus des Conseils Municipaux.....	Pages 21 à 27

Décembre 2019
Magazine réalisé et édité
par la commune d'Aubiat

Ont participé à la rédaction:
Stéphane BARDIN, Carmen FUENTES,
Nicole LHOSTE, Sandra PINON et
Eliane QUINET.

***L'équipe vous souhaite tous leurs
vœux pour cette nouvelle année!***

Horaires d'ouverture secrétariat

- Lundi de 8h à 12h
- Mardi & Jeudi de 14h à 18h
- Vendredi de 8h à 12h

Permanence des élus

M. Le Maire : mardi de 18h à 19h
ou sur rendez-vous
M. Le Maire ou un adjoint :
samedi de 10h à 12h.



Mairie - 11 place de l'église
63260 - Aubiat
Tél. 04 73 97 21 05 .
mairie@aubiat.fr
<http://www.aubiat.fr/>



Depuis **septembre** C'EST LA COLLECTE ALTERNÉE

1 semaine le bac vert
Votre bac vert est collecté
une semaine

1 semaine le bac jaune
Votre bac jaune est collecté
la semaine suivante



Retrouvez les calendriers et les consignes de tri sur www.sba63.fr

Pour mieux respirer
NE BRÛLEZ PAS
vos déchets verts

En France, la mauvaise qualité de l'air...



- cause **48 000 décès** prématurés par an soit 5 % des décès par an ;
 - réduit de **9 mois** en moyenne l'espérance de vie ;
 - est à l'origine de **maladies** ou d'insuffisances respiratoires.
- Les proportions sont du même ordre en Auvergne-Rhône-Alpes.

et l'entretien du jardin pour un particulier :



génère des **déchets verts** que l'on estime en moyenne à **160 kilos** par personne et par an.
Pour s'en débarrasser, 9 % des foyers les brûlent, ce qui représente près de **un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre.

En matière d'émissions de particules fines :



14 000 km parcourus par une voiture **essence récente**

13 000 km parcourus par une voiture **essence ancienne**

13 000 km parcourus par une voiture **diesel récente**

1 800 km parcourus par une voiture **diesel ancienne**



50 kg de végétaux brûlés à l'air libre, (environ 5 sacs de 60 l de déchets verts)



3 semaines de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois performante

3 jours de chauffage d'une maison équipée d'une chaudière au bois peu performante type foyer ouvert

Directrice de la publication : Françoise Nozès

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL)
Adaptation pour la DREAL d'après l'Infographie de Tino et Citronpress (juillet 2017) par le service prévention des risques industriels climat et énergie
Évaluation 4^e trimestre 2017 par la Mission Communication, imprimée par deux impressions (63500) en 1 000 exemplaires.
69453 Lyon cedex 06 - Tél. : 04 26 28 60 00

RAPPEL AUX ADMINISTRÉS.

Ne laissez pas vos bacs poubelle en continu dans la rue.



Les bacs du SBA attribués à chaque maison **ne doivent pas rester dans la rue** en continu, ils doivent être sortis au plus tôt la veille de la collecte et rentrés dès le lendemain. Les employés du SBA ne prennent aucun sac posé à terre, merci de veiller à les mettre dans vos bacs.



Après les fêtes, mi-janvier, vous pourrez déposer vos sapins près des sapins communaux de votre rue. Ils seront recyclés sur la plateforme de compostage d'Aubiat.

Campagne 2020 de stérilisation des chats errants*

Votre mairie et l'Association Protectrice des Animaux du Puy de Dôme disent :

NON A L'EUTHANASIE,
OUI A LA STERILISATION !



Signalez tout chat errant en Mairie ou auprès de l'APA afin qu'il puisse bénéficier de la campagne de stérilisation qui aura lieu du 03/02/20 au 30/04/20



Pour tout renseignement adressez-vous à :

ASSOCIATION PROTECTRICE DES ANIMAUX

REFUGE : Lieu dit Les Bas Charmets - 63360 GERZAT - Tél. 04 73 91 35 36
Email : secretariat.apanimaux63@orange.fr - www.apanimaux63.org



NOUVEAUX HABITANTS !

Les nouveaux arrivants sont invités à se faire connaître en Mairie pour s'inscrire sur la liste électorale et prendre connaissance de toutes les informations utiles.

**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

**ÉLECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020**

Agenda de la Municipalité

JANVIER 2020

- Vendredi 10 - Vœux du Maire

MARS 2020

- Dimanche 15 - Elections Municipales
- Dimanche 22 - Elections Municipales

MAI 2020

- Vendredi 8 - Armistice

JUILLET 2020

- Mardi 14 - Fête Nationale

SEPTEMBRE 2020

- Dimanche 13 - Vin d'honneur de la Mairie . Accueil des nouveaux arrivants.

NOVEMBRE 2020

- Mercredi 11 - Armistice.

Etat civil

NAISSANCES

ALLIROL Mathys, 5/02/2019
RENSY Lucas, Mathéo, le 12/02/2019
LEDUC Nolan, Eden, Aaron, le 20/06/2019
GARCIA Kenzo, Mathéo, le 02/07/2019
DUPONT Tony, le 06/07/2019
VEYRADIER Soline, Madeleine, Louisanna, le 07/08/2019
RANO Louna, le 03/08/2019
SEGUIN Gaspard, Laurent, le 11/09/2019
DIAS DA SILVA Diego, le 11/09/2019
MALLERET Samuel, Serge, Daniel, le 22/09/2019
TURLE Robin, Jacques, le 21/10/2019
MENDES Mila, Marie, Lou , le 30/10/2019

MARIAGES

MARTIN Clément & RICHER Elodie, le 06/07/2019
OULABBI Jamal & BOISSERY Elodie, le 06/07/2019
GOUNY François & RECOQUE Emilie, le 21/09/2019
FAURIE Laurent & ERNEST Ludivine, le 28/09/2019

DECES

CHATARD Jean-Claude, le 19/01/2019
RAMBERT Ginette, Paule, Jeanne, épouse Caillaud,
le 04/02/2019
PERREIN Nicole, Germaine Mauricette, épouse Espinasse,
le 15/04/2019
CHATARD Marcel, Marius, le 02/05/2019
LAPLANCHE Laurent, le 05/06/2019
REYNÈS Maryse, Paule, épouse Charbonnier, le 06/09/2019
LEYRIT Henriette, Marie Augustine, épouse Lebourg,
le 10/09/2019
JAFFEUX Julien, Jean-Baptiste, le 10/10/2019
BOIS Jean, le 27/10/2019
CHARBONNIER Paul, Michel, le 11/11/2019
CHAMPIGNY Lucien, le 11/12/2019

Recensement Militaire

Il est important que les Jeunes de 16 ans viennent se faire recenser en Mairie entre le jour de leur 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Les pièces à ramener pour se faire recenser sont :

- Carte d'identité en cours de validité
- Livret de famille
- Justificatif de domicile (facture EDF, facture d'eau, facture internet, etc...)

**C'est obligatoire pour pouvoir se présenter
aux concours et examens publics.**



Les principaux objectifs de la démarche :

Etablir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique; Il s'agit d'une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation. Mis en place dans les secteurs touchés par les cambriolages et les incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier.

Renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinages.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le maire joue un rôle majeur dans la mise en place. Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie afin d'établir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

(Extrait article du journal LA MONTAGNE du 12/06/2019)



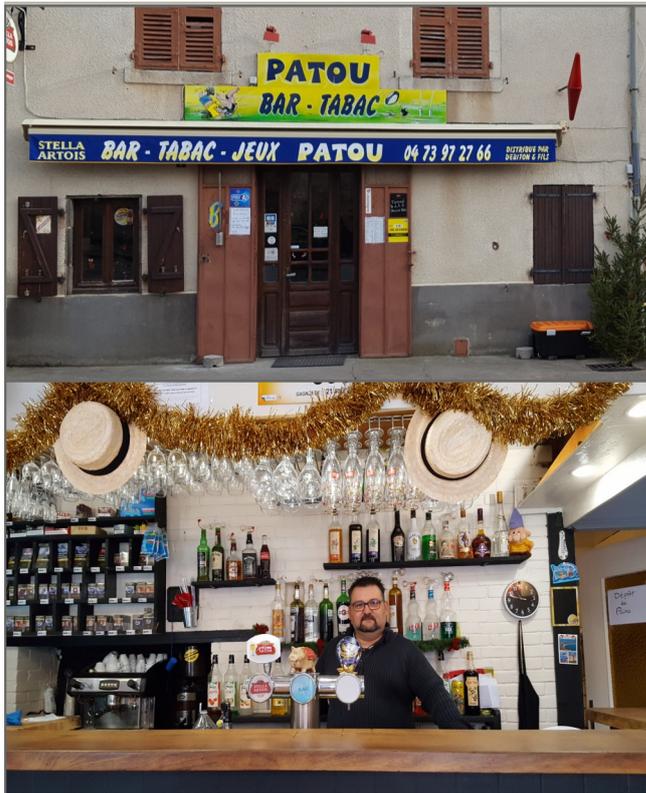
À seulement 23 ans, Manon Bouterige entame sa deuxième année d'éleveuse de chèvres.

Installée à "Persignat" sur la commune d'Aubiat (Puy-de-Dôme) depuis juillet 2018, cette jeune femme a choisi de produire du fromage. Elle a fait le choix courageux de se lancer dans la diversification de sa production. "En plus des crottins, des briques, des bouillons apéro et des gaperons, elle vend aussi des caissettes de viande à Pâques et en juin et fait également des rillettes de chevreau et du savon au lait de chèvre." L'idéal pour elle est de réussir à attirer les clients directement à la ferme. C'est d'ailleurs pourquoi elle a décidé d'y tenir boutique les mercredis et vendredis de 16 heures à 18 h 30 ainsi que les samedis de 9 heures à midi. **FERMETURE du 15 décembre 2019 au 15 Mars 2020.** Pour en savoir plus sur les produits de Manon Bouterige, vous pouvez vous rendre sur la page Facebook Les chèvres de Limagne, la contacter par téléphone au 07.76.69.03.42 ou aller à sa rencontre à la ferme (3, rue du Champ-de-Blond, Persignat, 63260 Aubiat).



L'amicale Champ de Blond Charmettes

s'est retrouvée comme chaque année pour décorer leur quartier et célébrer la convivialité entre voisins .



Chez PATOU - BAR - TABAC - JEUX.

Tél. 04 73 97 27 66

Horaires d'ouverture:

Du Mardi au Samedi de 8h00 à 13h00 et de 17h00 à 20h00.

Le Dimanche de 8h00 à 13h00 fermé l'après-midi.

- ◆ Dépôt de pain. (pensez à réserver)
- ◆ Casse-croûte sur réservation.
- ◆ (En préparation) Petite épicerie pour les produits de premières nécessités.
- ◆ Diffusion de tous les sports sur grand écran.

AMBIANCE et CONVIVIALITE !

*Patrick vous attend et vous souhaite
de bonnes fêtes de fin d'année!*



Dimanche 15 Décembre 2019,

Les sapeurs-pompiers ont fêté **sainte Barbe**, leur patronne, en présence du Maire d'Aubiat, Stéphane BARDIN, d'élus, des Conseillers Départementaux, Claude BOILON et Catherine CUZIN.

La cérémonie s'est déroulée par la montée des couleurs, du dépôt de gerbe et d'un appel aux Morts pour tous les pompiers décédés.



CCAS Repas de fin d'année des aînés de la commune d'Aubiat à Saint AGOULIN

La fin de l'année 2019 étant arrivée, la commune a souhaité à ses anciens les traditionnels vœux de Noël et de bonne année.

Dimanche 15 décembre, les aînés de la commune se sont retrouvés, comme chaque année au restaurant l'Aquilin à Saint Agoulin. Des retrouvailles qui donnent à chacun l'occasion d'échanger et de prendre des nouvelles de personnes que l'on n'a pas l'occasion de côtoyer régulièrement et de partager, entre amis, un moment de convivialité autour d'un délicieux repas.

Samedi 14 décembre, au matin, les élus ont rendu visite aux personnes ayant fait le choix du colis.





Vie de Nos Villages

Commémorations

8 Mai

11 Novembre



Forte de son succès, Le 14 juillet 2019 à l'Ancienne Mairie, la commission Bien Vivre a organisé sa cinquième gratiféria d'Aubiat.

La gratiféria est un marché où tout est gratuit, où l'on peut donner des objets ou en prendre, proposer des services et en recevoir d'autres librement. C'est l'occasion de faire vivre le partage, la gratuité et participer à la protection de la planète.

En toute simplicité, le jour de la gratiféria les promeneurs étaient libre d'apporter tout ce qu'ils voulaient et de repartir avec ce qui leurs plaisaient.

Une partie des volontaires pour la mise en place le matin.



Les affaires qui n'avaient pas été choisies, en fin de journée, ont été données à l'association caritative 'EMMAÛS' de Bussières et Pruns.



Stéphane Bardin, maire, et les conseillers municipaux, ont inauguré la nouvelle mairie d'Aubiat (*).

Après la coupure du ruban et la visite des lieux par les habitants et les personnalités tous très enthousiastes quant à la qualité de la réhabilitation, Stéphane Bardin a pris la parole pour retracer l'histoire de ce bâtiment et les raisons qui ont motivé cet investissement : respect des normes d'accessibilité, économies d'énergie, séparation école / mairie, préservation du patrimoine. Jusqu'ici, mairie et école cohabitaient sur le même lieu, avec l'obligation de permettre l'accessibilité à tous, investir près de 3 millions d'euros sur une nouvelle école n'était pas envisageable.



La municipalité a donc travaillé sur l'implantation d'une nouvelle mairie dans des locaux lui appartenant. Le choix s'est porté sur le bâtiment dit des Écuries. Cet équipement a coûté précisément 654.941 € HT (150.000 € de subvention de l'État dans le cadre de la DETR, 145.000 € de subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, 50.000 € de subvention de la Région, 15.000 € du ministère de l'Intérieur soit 360.000 €). La commune a financé le reste par un emprunt et un autofinancement grâce à la vente de terrains à bâtir dans le lotissement du Clos des Vallières à Chazelles, où 9 lots ont été commercialisés.

(* En présence du sous-préfet de Riom, Franck Boulanjon ; du président du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, Jean-Yves Gouttebel ; des conseillers départementaux Catherine Cuzin et Claude Boilon ; du conseiller régional Frédéric Bonnichon ; des parlementaires Christine Pirès-Beaune, députée, et Éric Gold, sénateur ; du président de la Communauté de communes Plaine Limagne, Claude Raynaud..





Vie de Nos Villages

Après deux mois (*) de travaux intense, l'école primaire d'Aubiat a fait peau neuve .

Mise aux normes, ré agencée, l'école a été modernisée, une nouvelle cour extérieure, un beau jardin engazonné, une extension de la cantine ainsi qu'un nouveau préfabriqué pour accueillir la 3eme classe, offre plus de confort aux enfants .

La rénovation de l'école d'Aubiat a commencé début juillet, une course contre la montre s'est effectuée durant les mois de juillet et août, les entrepreneurs ont travaillé d'arrache pied. Elus et personnel de l'école, n'ont pas ménagé leurs efforts non plu, ils ont œuvré pour que les écoliers puissent faire la rentrée scolaire dans de bonnes conditions.

La 5ème classe est prête à Aubiat !
Merci à tous ceux qui ont participé à la création de cette classe ! Nous sommes très heureux pour les enfants, les enseignants et les parents d'élèves !
Bienvenue à Sabine, la nouvelle enseignante !

() Cette réalisation a coûté précisément 219 428,91 € HT (65 828 € de subvention de l'État dans le cadre de la DETR, 43885€ de subvention du Conseil départemental du Puy-de-Dôme - FIC et 43 885 € de subvention de Com Com Plaine Limagne, soit un total d'aide public de 153 600€), la commune a financé le reste par un emprunt FC TVA de 46 000€ et un emprunt moyen terme de 60 000 €.*



Vie de Nos Villages



Après!!!!



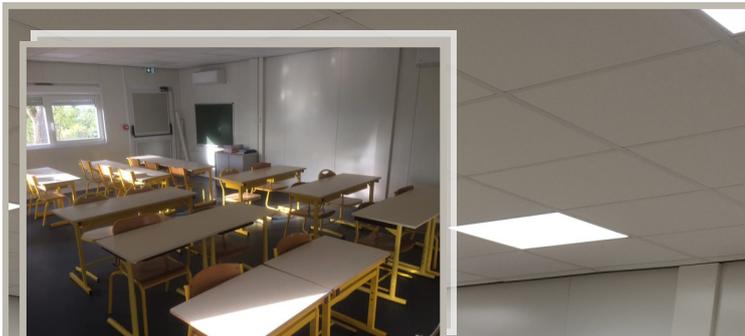
Tout le monde au travail !



Nouveau revêtement pour la cour et aménagement handicap



Nouveau préfabriqué



La nouvelle salle de classe.



Engazonnement jardin



Extension cuisine .



Extension cuisine .



Vie de Nos Villages



Un petit moment convivial pour dire au revoir au CM2

La rentrée 2019/2020 dans les écoles d'Aubiat-Chazelles a été marquée par la mobilisation des parents et des élus pour l'ouverture d'une classe supplémentaire.

Les parents des élèves du regroupement pédagogique Aubiat-Chazelles se sont mobilisés le lundi matin à l'occasion de la rentrée pour réclamer l'ouverture d'une cinquième classe. "Les classes sont surchargées. 32 élèves en classe de CE1/CE2 !"

Toutes les demandes ont été prises en compte par **Madame Corinne Sancier**, inspectrice de l'Éducation nationale en charge de la circonscription Riom-Limagne et appuyée par notre **députée Madame Christine Pires Beaune**, qui se sont rendues sur place pour constater la situation.



Rentrée scolaire 2019/2020



La petite histoire d'Aubiat



Budget 1832 de la commune d'Aubiat

Revenus ordinaires

• Centimes additionnels	470F, 60
Aux contributions foncières	
• Imposition pour salaire	189F, 70
Du garde champêtre	
	<hr/>
	660F, 30

Revenus extraordinaires

• Excédent du compte précédent	1 617F, 49
• Imposition pour la construction	1 368F, 00
Du presbytère	
	<hr/>
	2 985F, 49

Total des recettes = 3 645F, 79

Dépenses ordinaires.

• Registre de l'état civil	34F, 97
• Salaire des facteurs	46F, 57
• Frais de bureau	25F, 00
• Traitement du secrétaire	60F, 00
• Salaire du garde champêtre	300F, 00
• Loyer de la maison commune	15F, 00
• Entretien de l'horloge	24F, 00
• Indemnité du logement du curé	80F, 00
• Divers	14F, 02
	<hr/>
	= 599F, 56

Dépenses extraordinaires

• Secours à l'instituteur	60F, 00
• Construction du presbytère	1 368F, 20
	<hr/>
	1 428F, 20

Total des dépenses = 2 027F, 76

Excédant = 3 645F, 79

- 2 027F, 76

1 618F, 03

Source: Archives communales

A l'occasion de travaux aux Archives Départementales, j'ai pu reconstituer la liste des Maires d'Aubiat de la révolution à nos jours.

An 13 de la République /1815 :

Gilbert Guillaume de BONNEVIE de POGNAT.

1815/1815: Joseph OGIER.

1815/1830 : Hippolyte de BONNEVIE de POGNAT.

1830/1837 : François VAZEILLE.

1837/1843 : Pierre PEROL.

1843/1848 : François VAZEILLE.

1848/1848 : Louis THOMAS.

1848/1865 : Louis de BONNEVIE de POGNAT.

1865/1871 : François GAUCHER-COURT.

1871/1885 : Félix Victor MARTHA-BEKER.

1885/1890 : Louis François Adolphe de BONNEVIE de POGNAT.

1890/1904 : Henri de BONNEVIE de POGNAT.

Budget présenté le 15 mai 1831
par M. Vazeille, Maire et son
conseil municipal.

Vu par le sous-préfet de Riom, M. GOYON le 18
juin 1831.

Observation du Maire et du Conseil
Municipal :

- Le conseil et le Maire sont unanimement d'avis
que les frais de bureau soient augmentés, attendu
que les différents travaux à faire nécessitent des
fournitures beaucoup plus considérables que les
années précédentes, soit pour la mairie, soit pour
la garde nationale.

La garde Nationale a un tambour et un drapeau
payé par le produit d'une souscription volontaire.
La commune n'a, jusqu'à présent, que des plus
grands frais de bureau à faire causé par l'établisse-
ment de la garde nationale. On n'a pas songé à
d'autres dépenses comme nécessaire. Cependant
les gardes nationaux n'ont pas de fusils et de mu-
nitions; la commune n'en possède que sept sans
bayonnettes en mauvais états. Monsieur le Pré-
fet décidera s'il doit ajouter aux dépenses du bud-
get soit pour la réparation de ces fusils, soit pour
une seconde caisse de tambour. On n'a pas pensé
non plus à la dépense de nouveaux timbres.

Le 26 Décembre 1831, le Préfet du Puy de Dôme
accepte le budget de la commune, sans répondre
aux demandes du conseil concernant la répara-
tion de ses fusils ou l'achat d'une seconde caisse
de tambour.

Source: Archives communales.

Jean-Claude BRUN

1904/1908 : François GAUCHET-ENREILLE.

1908/1919 : Pierre CARRIAS-VEDRINE.

1919/1933 : Antonin MARTIN.

1933/1944 : Paulin CHAZAL.

1944/1945 : Jean-Marie CAILLOT (délégation spéciale).

1945/1953 : Ambroise CLERARD.

1953/1971 : Jean-Marie CAILLOT.

1971/1977 : François MATHIVAT.

1977/1989 : Albert DUSART.

1989/2001 : Luc CHAPUT.

2001/2008 : Bruno FARALDI.

2008/ : Stéphane BARDIN.

Source : Archives Départementales - Archives Communales

Jean-Claude BRUN.

CLUB « VIOLETTES ET JONQUILLES » Coucou !! Nous sommes toujours là ...



A ce jour, nous sommes 82 adhérents et nous continuons nos activités.

Nous avons tenu notre assemblée générale le jeudi 10 janvier 2019.

Entre «Généralités

Mouvement » et « Club d'Aubiat » nos sorties ont été nombreuses : concours de belote chez nous et chez nos voisins, lotos, concours de pétanque du club et de Généralités Mouvement, balade des aînés (promenade touristique automobile de 130km suivi d'un repas), journée rando, séjours à la presqu'île de Giens (1 semaine), sortie à Langogne d'un jour (train touristique du Val d'Allier de Langeac à Langogne), repas dansant, repas de fin d'année. Nous remercions notre président et son bureau pour son investissement permanent, ainsi que Monsieur le Maire pour son soutien .

A M T A - Tous nos Voeux pour la nouvelle Année!



L'AG a eu lieu samedi 23 novembre au centre Associatif. Le Président, José FUENTES, a fait un bilan positif de la saison et a souligné l'excellente santé de l'association. L'AMTA, son président et tous les membres de l'association remercient, Stéphane BARDIN et sa municipalité pour leur soutien.

Virée d'Aubiat du 22 juin 2019



Ce sont près de 180 motos qui ont pris le départ de la



douzième virée, organisée par l'Association Moto Tourisme d'Aubiat (AMTA). Sous le soleil, des groupes d'une vingtaine

de motos, bien encadrés par des membres de l'AMTA, ont pris le départ pour une balade de 250km qui les a emmenés jusqu'à Ardes-sur-Couze en passant par le col du Guéry. La pause -café et le pique-nique de midi ont permis à chacun de reprendre des forces avant de rentrer en passant par le lac d'Aubusson d'Auvergne. Les participants ont apprécié le parcours, la diversité des paysages et ils ont souligné la qualité de l'organisation et la convivialité de cette journée.

L'AMTA a également remis un chèque de 1 000 euros, fruit de la vente de tee-shirts, à l'association Acte Auvergne qui œuvre pour les enfants atteints de cancer à l'hôpital Estaing de Clermont-Ferrand.

La soirée s'est poursuivie autour d'une truffade .

Prochaine Virée d'Aubiat ! Samedi 20 juin 2020!

INFOS Associations



Comité des fêtes

Cette année, le théâtre, la tripe du 1^{er} Mai et la fête patronale nous ont réunis dans la bonne humeur.

Nous vous remercions pour votre participation plus nombreuse chaque année.

Tous les volontaires sont les bienvenues, vous pouvez vous adresser en Mairie si vous êtes intéressés.

Nous vous attendons pour le théâtre du 28 mars !

La tripe du 1^{er} mai !

Et la fête patronale les 11/12/13 septembre 2020 !

L'équipe du comité des fêtes vous présente ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.

A bientôt !!!

Le président, *Fabien Pinon*



L'ouverture de la chasse à Aubiat fait la 'UNE' du 13h de TF1 !



Dimanche 8 septembre 2019 avec Guillaume Frixon et Céline Olive.



INFOS Associations

SPORTS & LOISIRS -

Sortie du 29 juin au gîte de Granval dans le Cantal !



L'association a pour but de créer une vie collective et associative en mettant en place différentes activités .

LUNDI : de 19h à 20h **ABDO-FESSIERS - AUBIAT**

JEUDI : de 20h à 21h **RENFORCEMENT MUSCULAIRE - AUBIAT**

Adhésion annuelle pour un cours 70 euros et pour les deux 85 euros..

MARDI : de 16h à 18h **BRODERIE HERDINGER - CHAZELLES.**

Adhésion annuelle de 35 euros.

MERCREDI : tous les 15 jours de 17h30 à 20h00 **DESSIN - PERSIGNAT.**

Adhésion annuelle de 80 euros.

SAISON 2019/2020

NOUVELLES ACTIVITES !

MARDI : cours de **YOGA-PILAT -**

salle Madeleine de Chazelles de 10h à 11h .

Cette activité est proposée à 5 euros la séance et ne nécessite pas d'adhésion.

MERCREDI : **RANDONNEE** à partir du

18 septembre tous les 15 jours (semaines paires). Participation de 10 euros à l'année.



APE

L'Association des Parents d'élèves des écoles d'Aubiat-Chazelles cherche à aider les projets proposés par les enseignantes. Depuis plusieurs années, nous essayons de récolter des fonds en organisant des événements tout au long de l'année. Les bénéfices réalisés permettent d'acheter du matériel pédagogique et sportif, de participer aux financements des sorties et voyages scolaires. Ainsi l'année dernière nous avons participé aux actions suivantes menées par les écoles : Sortie Saint Nectaire, Intervenants Cirque, Atelier Gravure Classes CM, Sortie Cirque en Juin

Pour l'année scolaire 2018/2019, l'APE a réalisé les manifestations suivantes:

- Vente de sapins le 8 décembre 2018 :
- Fête de l'école le 14 juin 2019 (cause pluie pas de photo !)
- Fête d'Halloween le 19 octobre 2019



Cette année nous prévoyons d'organiser dans les six prochains mois les événements suivants:

- Le samedi 7 décembre 2019, Vente de sapin de Noël à l'école
- Le dimanche 8 Mars 2020, Bourse aux vêtements au Centre Associatif d'Aubiat.-
- Le vendredi 26 Juin 2020, participation à la fête de l'école: repas, buvette et structures gonflables.

Nous espérons vous accueillir nombreux.



Calendrier des manifestations pour 2020

JANVIER	
SAMEDI 25	BELOTE Amicale chasseurs d'Aubiat
FEVRIER	
SAMEDI 01	BELOTE Violettes et Jonquilles
SAMEDI 22	BANQUET Amicale chasseurs d'Aubiat
SAMEDI 29	LOTO Violettes et Jonquilles
MARS	
DIMANCHE 08	BOURSES AUX VÊTEMENTS APE
SAMEDI 28	THEATRE Comité des Fêtes
MAI	
VENDREDI 1	BROCANTE Anciens combattants + REPAS Comité des Fêtes
VENDREDI 8	ARMISTICE

JUIN	
VENDREDI 5	PETANQUE Violettes et Jonquilles
SAMEDI 20	VIREE D'AUBIAT AMTA
VENDREDI 26	FETE DES ECOLES APE
SEPTEMBRE	
VENDREDI 11 AU DIMANCHE 13	FETE PATRONALE Comité des Fêtes
SAMEDI 26	MARCHE - RANDO APE
OCTOBRE	
DIMANCHE 25	REPAS DANSANT Violettes et Jonquilles
NOVEMBRE	
SAMEDI 07	HALLOWEEN APE
MARDI 17	BELOTE Violettes et Jonquilles
DECEMBRE	
SAMEDI 12	MARCHÉ DE NOËL + VENTE SAPHIN APE

Informations venant du site : <https://www.aeroparapente.fr/>

Touchez d'un peu plus près le ciel en vous envoyant en l'air avec **Aéroparapente**. Prêt pour un vol en parapente le temps d'un week-end en Auvergne ? Alors, on se prépare au décollage imminent en compagnie d'un parapentiste expérimenté, pour un vol en biplace inoubliable, et en toute sécurité ! Craquez pour un baptême de l'air en parapente .



tel:0661241145



Nos écoles

Les écoles Maurice Genest et Martha-Beker de janvier à juin 2019

Classe découverte

Les 16/17 et 18 janvier, les élèves de GS/CP/CM1/CM2 sont allés en classe découverte sur le thème du cirque au Manoir du Vignet à Saint Nectaire. Durant ces trois jours, dans un magnifique lieu, ils ont pu découvrir les arts du cirque, et en plus des activités autour du Manoir (faune et flore) et de Saint Nectaire (église et fromage).



Sortie cirque Medrano

Le 11 janvier, les élèves de PS-MS et de CE ont assisté à la représentation scolaire du cirque sur l'eau de la compagnie Medrano. Ils ont apprécié, sous un grand chapiteau, les jongleurs, les funambules, les dresseurs de chiens, chats et mares. Les numéros se sont succédé sous la direction du clown qui a fait rire petits et grands.



Rencontre sciences maternelles à Vensat

Vendredi 22 mars, dans le cadre du Réseau Lumière, les élèves de PS/MS/GS/CP ont participé à une rencontre autour des sciences. Ils ont pu ainsi découvrir des notions autour des insectes, des ombres, des objets roulants et des objets flottants. La journée a été riche en découvertes scientifiques pour ces petits explorateurs.



Concert de Printemps - Mardi 2 avril, les élèves des deux écoles ont présenté à leurs familles un concert de chorale au Centre Associatif. Le thème des chants était le cirque. Avec leur nœud papillon, petits et grands ont séduit l'assemblée en l'emmenant au pays des clowns, des écuyères et des musiciens.



Choralimagnes

Mardi 9 avril, dans le cadre du « Réseau Lumière », les élèves des deux écoles ont participé à une rencontre autour du chant choral. Ils ont été à la fois spectateurs et chanteurs. Ils ont également assisté à un mini concert de Joanna Crisson, une chanteuse qui a interprété des airs d'opéra et des chansons actuelles.



Visite des Serres de Mme Prévault : Mardi 7 mai, les élèves visitent les serres de Mme et M. Prévault. CM : Pour préparer notre marché aux fleurs, nous avons rendu visite à Mme Prévault qui nous a gentiment ouvert ses portes pour nous présenter les fleurs qui seraient proposées à la vente à notre marché ainsi que les légumes tels que les nombreuses variétés de tomates, les courges, les herbes aromatiques, les petits fruits (groseilles, cassis) et d'autres comme la rhubarbe, l'artichaut...Elle nous a expliqué le fonctionnement d'une



serre, le système d'arrosage et montré différentes façons de cultiver. Les trois autres classes ont également bénéficié des explications de Mme Prévault, qui a su s'adapter à chaque niveau pour présenter ses serres.

Nos écoles

Année scolaire 2018/2019



Atelier gravure avec Marie Naud dans la classe de CM1/CM2

Les CM1/CM2 de Chazelles ont bénéficié d'un atelier de gravure avec l'intervention en classe de l'artiste Marie Naud. L'atelier s'est déroulé en deux temps. Dans un premier temps, le **lundi 6 mai** au matin, les élèves ont reproduit le portrait de clown qu'ils



avaient dessiné sur une plaque de linoléum et ont commencé à graver, au moyen de gouges, dans le lino. Le lendemain, ils ont pu imprimer leur portrait avec des encres de couleur sur papier. Le résultat est magnifique. Cette activité a été intégralement offerte par l'association des parents d'élèves que nous remercions. Merci également à Marie Naud pour le temps qu'elle nous a gentiment consacré.



Marché aux fleurs - Samedi 11 mai, un marché aux fleurs a été organisé dans la cour de l'école d'Aubiat, avec Mme Prévault pour partenaire. La vente a été assurée par les élèves de CM. En parallèle, les membres de l'APE proposaient boissons chaudes et goûteux.



Spectacle de clown - Jeudi 8 juin, les élèves des deux écoles sont allés voir un spectacle de cirque à Riom de la compagnie *La petite fabrique de cirque* : « Deux comme un accord ». Ce spectacle a été financé par l'APE. Les élèves ont passé un bon moment en compagnie de deux clowns farfelus et cocasses.



Spectacle de fin d'année - Vendredi 14 juin, les élèves des deux écoles ont présenté leur spectacle sur le cirque, accomplissement d'une année de travail. Numéros d'équilibre, de jonglerie, d'acrobaties, de dressage et de clowns se sont enchaînés pour le plaisir de tous. La soirée s'est terminée par le traditionnel barbecue organisé par l'APE.



Animations du SBA dans la classe de CM1/CM2 - Les élèves de Cm1/CM2 ont bénéficié de trois demi-journées pour être sensibilisé à l'importance du tri des déchets. La première animation portait sur le tri et le recyclage des déchets (vidéos d'usine de traitements des déchets, vidéo ma p'tite planète chérie).



La deuxième était sur le compostage (observation du compost et des animaux décomposeurs, jeux de société). La troisième animation portait sur la consommation et l'importance de réduire ses déchets en consommant mieux. Ces trois animations ont beaucoup plu aux élèves pour leur forme ludique et pédagogique. Nous remercions le SBA.

Sortie pêche CM : Bottes et épuisette pour les CM1/CM2 - Le **mardi 2 juillet**, la classe s'est rendue au bord de la Morge accompagnée de plusieurs membres de l'association locale de pêche et d'un garde-pêche. Les élèves ont été invités à observer la rivière et les nombreuses espèces larvaires, poissons et crustacés qu'elle abrite.



Le matin, ils ont effectué des prélèvements à l'épuisette et l'après-midi, retour en classe où ils ont observé leurs prélèvements à la binoculaire. Ils ont pu en apprendre davantage sur le mode de vie de chaque espèce, son mode de reproduction et sur la chaîne alimentaire. L'objectif était avant tout de faire prendre conscience aux enfants de la nécessité de respecter la rivière et de maintenir une eau de bonne qualité afin de protéger les nombreuses espèces de poissons et d'insectes qui y vivent. Nous remercions particulièrement l'association de pêche et Mr Parret pour son engagement actif et sa volonté de partager avec les enfants de l'école d'Aubiat-Chazelles.





Nos écoles

ÉCOLES AUBIAT CHAZELLES de septembre à décembre 2019

Ouverture de classe : C'est désormais 5 classes que comptent notre regroupement d'écoles Aubiat/Chazelles. Intervenue une semaine après la rentrée des classes et installée dans des nouveaux locaux prévus par la mairie pendant l'été, cette nouvelle classe a permis de décharger et de rééquilibrer les effectifs..



Nettoyons la nature :

Vendredi 27 septembre, nos deux écoles ont participé à l'opération « Nettoyons la nature », organisée par les magasins Leclerc. Cette manifestation entraine dans le projet de notre année « protéger la nature et les animaux ». En nettoyant seulement les abords des écoles, plus de 70 kilos de déchets ont été ramassés, triés et évacués dans les poubelles correspondantes.



Visites d'expositions : **Jeudi 3 octobre**, les CE/CM sont allés voir l'exposition « Minéral et animal à la maison Nord Limagne. Les élèves ont bénéficié de la visite guidée de l'exposition, d'un atelier « Escape Game » sur les espèces animales ainsi qu'une lecture d'albums par les animatrices de la médiathèque.



Espace Game pour les CM1/CM2.

Jeudi 28 novembre, les élèves de PS/MS/GS/CP/CE1 sont allés voir l'exposition « Abécédaires d'artistes » à la maison Nord Limagne. Ils ont bénéficié d'un atelier autour des lettres et d'une animation de lectures d'abécédaires à la médiathèque.





ECOLES AUBIAT CHAZELLES de septembre à décembre 2019

Rencontre avec Tonio Escamez :

Dans le cadre du projet annuel, jeudi 7 novembre et mardi 3 décembre, les élèves de CE2 ont travaillé avec Tonio Escamez, chanteur et poète auvergnat. Leur coopération se poursuivra début 2020 et devrait aboutir à l'écriture d'une chanson sur les espèces animales à protéger qui sera présentée au public lors des Choralimagnes, fin mars.

Projet Laïcité :

Lundi 9 décembre, dans le cadre de l'anniversaire de la loi de 1905, les élèves de CP/CE1/CM1/CM2 se sont associés pour travailler autour de la charte de la laïcité. Cette après-midi de réflexion autour de ce thème a abouti par la plantation d'un arbre de l'amitié, en présence d'élus.



Archives de RIOM :

Mardi 10 décembre, les élèves de CP/CE1 sont allés aux archives de Riom. Ils ont pu découvrir ce qu'étaient les archives. Ils ont également découvert différents supports d'écriture depuis l'antiquité. Après un petit goûter, ils ont réalisé individuellement leurs propres lettres, en utilisant des plumes et des encres, sous le regard attentif du scribe Marcus (mannequin mascotte des archives).



⇒ 25 Février 2019

BUDGET COMMUNAL

Nouvelle ligne de trésorerie avec le Crédit Agricole Centre France. -

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie (travaux de la nouvelle mairie) et dans l'attente du solde des subventions et la vente définitive des terrains aux Vallières, la commune d'Aubiat décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit pour un montant maximum de 100 000.00 €.

LOCATION APPARTEMENT COMMUNAL.

L'appartement situé au 2^{ème} étage de l'immeuble communal, 2 rue Neuve, est vacant depuis le 16 février 2019, une demande du Secours Populaire Français quant à l'hébergement de demandeurs d'asile a été adressée à la commune. Le Conseil Municipal consent à louer au Secours Populaire Français, cet appartement pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2019, pour un loyer de 3 600.00 €/an soit 300.00 €/mois.

AMENAGEMENT DE SECURITE - AMENDES DE POLICE 2018.

Realisation des Travaux - Approbation du devis Bourg d'Aubiat - RD 22 - RD 443, Village de Chazelles - RD51 - RD 443. Une subvention de 7 500 € au titre des « amendes de police » a été attribuée à la commune, Le Conseil Municipal, retient la proposition de l'entreprise COLAS, pour un montant de 21 946.90 € HT, soit 26 336.28 € TTC Les travaux s'effectueront pendant les vacances scolaires d'Avril.

ACCESSIBILITE Ecole d'Aubiat

Assistance à maître d'ouvrage pour la réalisation de plans. Le Conseil Municipal approuve le devis DELTA CONSEILS pour la réalisation des plans de l'existant de l'école, la réalisation des plans d'aménagement d'accessibilité PMR de l'école (extérieur) et de l'arrêt de bus scolaire, la réalisation d'un descriptif quantitatif pour la consultation des entreprises pour un montant de 1400,00 € H.T soit 1680,00 € TTC.

AMENAGEMENT ACQUISITION DE MOBILIER -

Manifestations en extérieur. Le Conseil Municipal approuve le devis ALTRAD pour l'acquisition de 15 tables, 100 chaises, 3 bancs et 2 chariots pour être utilisés lors de manifestations se déroulant à l'extérieur des salles communales pour un montant de 3 985.30 € HT soit 4 782.36 € TTC

Suite page suivante





OPPOSITION AU TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE AU 1er JANVIER 2020 DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

Les communes peuvent s'opposer au transfert de ces deux compétences ou de l'une d'entre elles. Dans la mesure où une minorité de blocage serait réunie, le transfert obligatoire de ces compétences sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard. D'autre part, la compétence «gestion des eaux pluviales urbaines» n'est pas rattachée à la compétence « assainissement » et demeurera une compétence facultative des communautés de communes. Le Conseil Municipal décide de s'opposer au transfert automatique à la Communauté de communes Plaine Limagne au 1er janvier 2020 de la compétence assainissement des eaux usées.

DIVERS: Ecole Aubiat - Présentation du plan préfabriqué. Le cout du projet est estimé à 100 000 euros, une demande de subvention DETR et FIC sera effectuée

⇒ **11 Mars 2019**

FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL PROGRAMMATION 2019/2021

Dans le cadre du Fonds d'Intervention Communal qui s'appliquera pour les 3 prochaines années (2019 - 2020 - 2021), Monsieur l'Adjoint au Maire, donne lecture du courrier de Monsieur le Président du Conseil départemental en date du 31/12/2018. Le Conseil Municipal établit un échéancier de ses projets pour les exercices 2019 - 2020 et 2021. Année 2019 pour l'Ecole Aubiat Accessibilité & classe préfabriquée pour un montant de 160 000.00 € HT, Année 2020 pour les Bâtiments communaux pour un montant de 100 000.00 € HT et pour l'année 2021 l'aménagement bourg pour un montant de 130 000.00 € HT soit un total de 390 000.00 € HT sur les 3 ans.

F.I.C. - FONDS D'INTERVENTION COMMUNAL - Programmation 2019 - Demande de subvention au Conseil départemental. Le Conseil Municipal approuve les devis pour les d'honoraires d'architecte, de fourniture de modules, relatifs au terrassement et aux raccordements électriques et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention dans le cadre du FIC.

ACCESSIBILITE ECOLE AUBIAT

D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - Demande de subvention Après une étude approfondie du projet concernant les travaux d'accessibilité au niveau de l'école d'Aubiat,

il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la DETR, au titre de l'exercice 2019. Le Conseil Municipal approuve l'estimation du projet, pour un montant de 81 877.00 € HT, décide de demander une dotation à la Préfecture du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.).

CLASSE PREFABRIQUEE ECOLE AUBIAT - D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) - Demande de subvention. Pour le projet de remplacement de la classe préfabriquée de l'école d'Aubiat, il convient de déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme. Le Conseil Municipal approuve l'estimation du projet, pour un montant de 114 857.00 € HT, décide de demander une dotation à la Préfecture du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)

CLASSE PREFABRIQUEE & EXTENSION CANTINE - ECOLE AUBIAT - Demande Fonds de Concours à la Communauté de Communes Plaine Limagne.

Pour le projet de remplacement de la classe préfabriquée, ainsi que de l'extension de la cantine, à l'école d'Aubiat, différents devis sont établis pour la réalisation de ces opérations pour un montant total de 157 857.00 € : 114 857.00 € HT pour la classe préfabriquée et 43 000.00 € HT pour l'extension cantine. La Communauté de Communes Plaine Limagne utilise les locaux scolaires de la Commune d'Aubiat dans le cadre de l'accueil de loisirs à hauteur de 48 %. Cette utilisation étant régie par une convention répartissant notamment les frais de fonctionnement au prorata de l'utilisation des deux collectivités. Un fonds de concours correspondant à 40 % du montant hors taxes du coût des travaux est demandé à la CCPL, soit 63 142.80 €.

ACCESSIBILITE - ECOLE AUBIAT.

Lancement de la consultation des entreprises - Marché à procédure adaptée - Appel d'offres restreint. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation pour les Travaux PMR de la cour d'école, l'électrification portail et les sanitaires handicapés d'un coût prévisionnel H.T. de 80 377.00 €.

EXTENSION CANTINE - ECOLE AUBIAT - Lancement de la consultation des entreprises Marché à procédure adaptée - appel d'offres restreint. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation, de recourir à la procédure adaptée dans le cadre du projet.

REMPLACEMENT CLASSE PREFABRIQUEE - ECOLE AUBIAT - Lancement de la consultation des entreprises - Appel d'offres ouvert. Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation pour modules préfabriqués, démolition, terrassement - fondations, grutage et raccordement électrique d'un coût prévisionnel H.T. de 106 857.00 €.

DIVERS : Dégâts dû à la sécheresse : Une demande a été faite en préfecture fin 2018. Une commission doit se réunir au premier semestre 2019 pour décider ou pas du classement de catastrophe naturelle. Si l'avis est favorable, les sinistrés seront invités à contacter leurs assurances pour établir le remboursement des travaux.

⇒ **25 MARS**

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - COMMUNE .

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par Monsieur Serge BALAVY, Receveur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018 - COMMUNE.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr SULLO Henri, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018, dressé par Mr Stéphane BARDIN, Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, à l'unanimité des membres présents et représentés lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE - EXERCICE 2018 - COMMUNE

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 109 805.35 € concernant la section d'investissement. Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat comptable de l'exercice 2018 selon la proposition de monsieur le maire au budget 2019 de la manière suivante :
Ri - article 1068



– excédent de fonctionnement capitalisé d'un montant de 31 729.89 €. Rf - article 002 – excédent de fonctionnement reporté d'un montant de 78 075.46 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice, le compte de gestion dressé par le receveur, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Serge Balavy, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018 - ASSAINISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Sullo Henri, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018, dressé par monsieur le Maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE - EXERCICE 2018 - ASSAINISSEMENT.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal son vote du Compte Administratif 2018 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 22 592.39 €. Concernant la section d'investissement, il rappelle l'excédent des « restes à réaliser » 2018 de 62 119.06 €. Le Conseil Municipal décide de reprendre le résultat comptable de l'exercice 2018 au budget 2019 selon la proposition de Monsieur le Maire.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION - EXERCICE 2018 - LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 et s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par monsieur Serge Balavy, receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserve de sa part.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2018 - LOTISSEMENT.

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr Sullo Henri, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif 2018, dressé par Mr Stephane Bardin, maire, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif et arrête les résultats définitifs.

AFFECTATION DU RESULTAT COMPTABLE - Exercice 2018 - Lotissement.

Monsieur le maire rappelle au Conseil Municipal son vote du compte administratif 2018 qui fait apparaître un excédent de fonctionnement de 23 403.90 €. Concernant la section d'investissement, il rappelle l'excédent 2018 de 7 313.91 €. Monsieur le maire propose de reprendre ces sommes au budget 2019.

BUDGET PRINCIPAL - Vote du Budget Primitif - Exercice 2019.

Après avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 et précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par chapitre.

BUDGET ASSAINISSEMENT - Vote du Budget Primitif - Exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 et précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M49 et voté par chapitre.

BUDGET LOTISSEMENT - Vote du Budget Primitif - Exercice 2019.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après avoir délibéré et conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal, par 13 voix POUR, 0 voix CONTRE et 0 Abstention, adopte le budget primitif de l'exercice 2019 et précise que le budget de l'exercice 2019 a été établi en conformité avec la nomenclature M14 et voté par chapitre.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ET DES TAXES DIRECTES LOCALES pour l'année 2019.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taxes d'habitation, le foncier bâti et le Foncier non bâti.

CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL - Attribution d'indemnité.

Le Conseil Municipal décide de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983, d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an, que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Monsieur Serge BALAVY, Receveur municipal.

SUBVENTIONS COMMUNALES - Exercice 2019.

Monsieur le Maire informe les élus qu'il convient d'approuver par une délibération les différentes subventions d'équipement versées par la Commune à des organismes divers au titre de l'exercice 2018 : Coopérative scolaire – Fonctionnement 3 000,00€, Coopérative scolaire Subvention exceptionnelle 1 000,00€, Amicale des chasseurs d'Aubiat 160,00€, Cie sapeurs pompiers 160,00€, Cie sapeurs pompiers 14 juillet 1 000,00€, Amta 160,00€, Anciens combattants 160,00€, Association sports & loisirs 160,00€, Comite des fêtes 1 000,00€, Comite des fêtes Subvention exceptionnelle 250,00€, Club violettes & jonquilles 160,00€, Société de chasse de Chazelles 160,00€, Société de pêche 160,00€, Association parents élèves 160,00€, Culture ' ados 160,00€, Société lyrique d'Aigueperse 400,00€.

ECOLE AUBIAT - (Accessibilité – Réfection préfabriqué – Extension cantine)

Mission d'assistance permis de construire & consultation entreprises - Approbation du devis. Dans le cadre du projet concernant l'Ecole, il est nécessaire de se faire assister d'un Cabinet compétent en vue du dépôt du Permis de construire et de la consultation des entreprises. Le Conseil Municipal, approuve le devis DELTA CONSEILS pour la réalisation d'un permis de construire par le Cabinet d'Architecture Consulting d'un montant de 1 800.00 € HT et pour la réalisation de l'ensemble des documents nécessaires au lancement de la consultation des entreprises (y compris publicité légale) d'un montant de 500.00 € HT.

L'ensemble fait l'objet d'une co-traitance d'un montant de 2 300.00 € HT soit 2 760.00 € TTC.

⇒ **6 MAI**

FONDS d'INTERVENTION COMMUNAL - Programmation 2019/2021. Le Conseil Municipal, après délibération, établit un échéancier de ses projets.





pour les exercices 2019 / 2020 et 2021 d'un montant total de 390 000.00 € HT. Année 2019 - Ecole Aubiat - Accessibilité & classe préfabriquée : 232 786.08 € HT, Année 2020 - Bâtiments communaux - : 100 000.00 € HT, Année 2021- Aménagement bourg : 57 213.92 € HT.

ACCESSIBILITE ECOLE AUBIAT.

Le Conseil Municipal approuve les devis des entreprises et décide de demander au Conseil Départemental du Puy-de-Dôme une subvention dans le cadre du FIC et décide de demander une dotation à la préfecture du Puy-de Dôme, dans le cadre la D.E.T.R. précise que les dépenses et recettes concernant cette opération seront inscrites au budget communal 2019.

Accessibilité = total de 91174,37€ + TVA: 17 514,87€ = 105 089,24€.

EXTENSION ECOLE AUBIAT.

Le Conseil Municipal approuve les devis des entreprises et décide de demander au Conseil départemental du Puy-de-Dôme une subvention dans le cadre du FIC et de demander une dotation à la préfecture du Puy-de Dôme, dans le cadre la D.E.T.R, précise que les dépenses et recettes concernant cette opération seront inscrites au budget communal 2019.

Extension école d'Aubiat= total de 141 611,71€ + 28322, 34€ =169 934,05€.

NOUVELLE MAIRIE - ENSEIGNE FACADE.

Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis de TECH'METAL pour un montant de 1190.00 € HT soit 1428.00 € TTC.

DEMANDE DE CLASSEMENT DU BATIMENT COMMUNAL - ANCIEN PRESBYTERE EN ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE SECHERESSE.

Monsieur le maire informe les élus de l'apparition de fissures dues à la sécheresse 2018 sur le bâtiment communal de l'Ancien Presbytère situé au 2 rue neuve de la commune d'Aubiat. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré au scrutin ordinaire, décide de demander le classement du bâtiment communal en zone sinistrée de catastrophe naturelle, pour cause de sécheresse importante et autorise Monsieur le Maire à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la Préfecture du PUY-DE-DOME pour le classement de ce bâtiment en zone sinistrée catastrophe naturelle de la Commune d'AUBIAT.

RENOUVELLEMENT OUVERTURE DE CREDIT - CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie (travaux de la nouvelle mairie), la Commune d'Aubiat décide de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France une ouverture de crédit pour un montant maximum de 100 000.00 € - Budget communal.

DIVERS : Téléphonie/internet : les services SFR BUSSINESS étaient utilisés dans les anciens locaux de la mairie, à l'heure actuelle le fournisseur ABEILLE propose ses prestations sur la nouvelle mairie, le fonctionnement est quelque peu difficile. Il est prévu d'équiper les services techniques et le centre associatif. SFR propose 1 abonnement en totalité sur les écoles de Chazelles et Aubiat ainsi que sur les forfaits des portables pour les agents techniques avec un engagement sur 3 ans.

⇒ 1^{er} juillet

LOTISSEMENT „LES VALLIÈRES 2“ -

Vente du lot n° 5. Monsieur le Maire, présente aux élus une promesse d'achat portant sur le dernier lot encore en vente. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la vente relative au lot N° 5, d'une superficie de 754 m2 pour un montant de 41 500,00, euros .

LOCATION APPARTEMENT 2ème étage

- 2 rue Neuve . Au Secours Populaire Français - Consommation de gaz. Monsieur le Maire présente les factures « GAZ 2000 », relatives à des réparations sur la chaudière gaz de l'appartement. Le locataire a attiré l'attention à la Commune par rapport à une éventuelle surconsommation de gaz. Une vérification du compteur est souhaitée. Le Conseil Municipal, après délibération décide prendre en charge les montants supérieurs aux consommations moyennes du même logement, soit 21 m3.

BUDGET PRIMITIF 2019 -

COMMUNE. Virements de crédits.

Monsieur le Maire rappelle le vote du budget communal 2019. Il informe les élus sur les remarques formulées par les Services de la Préfecture (Bureau du Contrôle budgétaire) après examen du budget primitif de la Commune, sur l'évolution de la situation budgétaire. Il indique qu'il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires.

ASSAINISSEMENT - Virements de crédits.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT: DEPENSES IMPREVUES -2 000,00 , CHARGES A CARACTERE GENERAL : Autres frais divers 2000,00.

LOTISSEMENT-Modifications budgétaires. RECETTES DE FONCTIONNEMENT- Variations des stocks de terrains aménagés 7 313,91. DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - Achat d'études, prestations de service 7 313,91.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE des Communes de la Plaine de Riom.

Transfert de la compétence „eau potable“. Maintien de la commune au sein du SIAEP de la Plaine de Riom. En application de la loi NOTRE, la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS devra prendre la compétence eau et assainissement à compter du 1er janvier 2020. Dans le cadre de cette prise de compétence obligatoire, trois possibilités s'offrent à la communauté d'agglomération : 1. décider le retrait des communes de leur syndicat d'eau et/ou assainissement auquel elles adhèrent dans le délai d'un an, 2. maintenir les communes dans les syndicats existants et se substituer à elles pour la représentation au sein des syndicats (principe de représentation substitution) ou 3. élargir les syndicats existants pour couvrir la totalité du territoire de la communauté d'agglomération. Le **SIAEP DE LA PLAINE DE RIOM**, auquel adhère la commune d'AUBIAT a été créé par arrêté du Préfet du Puy de Dôme le 21 février 1930. A ce jour le SIAEP est constitué d'environ 27 communes . Quatorze communes du SIAEP sur vingt-sept font partie de la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS. Depuis presque 90 ans, le SIAEP œuvre pour un service d'eau potable d'intérêt intercommunal fondé sur une cohérence hydrographique et sur un principe de mutualisation et de solidarité territoriale. Le retrait des 14 communes situées sur le territoire de la communauté d'agglomération RIOM LIMAGNE ET VOLCANS, briserait le syndicat et la solidarité territoriale qui existe depuis si longtemps, ce retrait briserait également l'unité tarifaire qui existe aujourd'hui à l'échelle de ce territoire. Ce retrait des communes du SIAEP serait en contradiction avec le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy de Dôme adopté le 30 mars 2016 qui confirme le maintien et donc l'intérêt du SIAEP et avec la Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau (SOCLE), à savoir : la cohérence hydrographique, le renforcement des solidarités financières et territoriales et la gestion durable des équipements structurants du territoire nécessaires à l'exercice des compétences des collectivités dans le domaine de l'eau;



la rationalisation du nombre de syndicats, par l'extension de certains périmètres, la fusion de syndicats ou la disparition des syndicats devenus obsolètes. De nombreuses associations d'élus ont décidé de s'unir pour une gestion équilibrée, durable et intégrée de l'eau par bassin versant, rappelant l'importance du principe de subsidiarité pour une intercommunalité réussie.

Au vu de tous ces éléments et afin d'assurer la pérennité de l'organisation du service public d'alimentation en eau potable sur l'ensemble du territoire et afin de conserver une unité des tarifs, M. le Maire propose de s'opposer au retrait des communes présentes sur le territoire de la communauté d'agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS du SIAEP. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'oppose à la sortie des autres communes présentes sur le territoire de R.L.V.

TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC - Déplacement candélabre école Aubiat.

Convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal.

Monsieur le Maire présente le projet de « Convention de financement de travaux d'éclairage public d'intérêt communal » entre le SIEG et la Commune d'Aubiat. L'estimation des dépenses est de 1 500.00 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le SIEG peut prendre à sa charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant HT et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, soit 750.00 €. Ce fonds de concours sera revu en fin de travaux pour être réajusté suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif. Il est précisé que le montant de la TVA sera récupéré par le SIEG, par le biais du FC TVA. Après délibération, le Conseil Municipal approuve le devis ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le SIEG.

DIVERS.

Travaux de l'école : Le dépôt du permis de construire est lancé début avril, Bureau de Contrôle devra faire la rédaction des notices d'accessibilité, BCM le plan du pré-fabriqué. La limite de propriété de l'habitation doit être à 4m. Le mur de la maison mitoyenne doit être équipé en mur coupe-feu les plafonds en placo flamme sur 2 m le long du mur des toilettes et cantine. Impératif ! La nouvelle classe doit être prête pour la rentrée. Les travaux devront commencer impérativement au 15 juillet.
Sécurité routière. Les chicanes sont en test à l'entrée d'Aubiat rue neuve.

⇒ 10 SEPTEMBRE

INVESTISSEMENT 2019.

Ecole d'aubiat : Accessibilité extension, prêt moyen terme de 60 000.00 € auprès de la caisse d'épargne d'auvergne et du limousin. Pour compléter le financement des travaux d'accessibilité et d'extension de l'école d'Aubiat, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant total de 60 000.00 €, Après délibération, le Conseil Municipal décide de demander à la Caisse d'Épargne d'Auvergne et du Limousin l'attribution du prêt au taux fixe annuel de 0.55 %, pour des frais d'actes de 120.00 €, pour un nombre d'échéances de 40 (paiement trimestrielle) et un montant total des intérêts de 1 706.35 €. Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois.

Accessibilité extension école Aubiat- Prêt relais FC TVA de 46 000 €, auprès du Crédit Agricole Centre France. Pour financer les travaux d'accessibilité et d'extension de l'école d'Aubiat, dans l'attente du remboursement de la TVA, il est opportun de recourir à un prêt relais. Après délibération, le Conseil Municipal, décide de demander au Crédit Agricole Centre France, l'attribution d'un prêt d'un montant de 46 000.00 €, au taux fixe de 0.35 %, d'une durée de 2 ans, périodicité Annuelle et frais d'actes de 50 €. Le versement des fonds interviendra à la demande de la commune sous 4 mois.

Engazonnement école Aubiat - Approbation du devis. Il est nécessaire de réaliser un gazon dans la cour intérieure de l'école d'Aubiat. Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis SARL GUITTARD ESPACES VERTS qui offre une prestation plus large en ce qui concerne les plantes et arbustes pour un montant de 3010.00 € HT soit 3612.00€ TTC.

Devis pose portillon école Aubiat -

Approbation du devis. Après délibération, le Conseil municipal, approuve le devis TECH METAL pour un montant de 250.00 € HT soit 300.00 € TTC .

APPROBATION DEVIS AMENAGEMENT SECURITE ROUTIERE

Centre bourg - Approbation du devis à l'opération 101. Il est nécessaire de réaliser des aménagements de sécurité dans le centre des bourgs des villages d'Aubiat, Persignat et Chazelles. Après délibération, le Conseil municipal, approuve le devis de COLAS RHONE ALPES AUVERGNE pour un montant de 24 370.90 € HT soit 29 245.08 € TTC.

APPROBATION DEVIS REFECTION RUE

DE L'ECOLE CHAZELLES. Approbation du devis. Il est nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la rue de l'école dans le village de Chazelles. Après délibération, le Conseil municipal approuve le devis de **Colas Rhone Alpes Auvergne** d'un montant de 12 405.20 € HT soit 14 886.24 € TTC.

BUDGET PRIMITIF 2019 -

COMMUNE. Virements de crédits. Il y a lieu de procéder à des modifications budgétaires de la manière suivante :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT:

OPERATION 101 - sécurité routière

Dépenses 2158 Autres installations 1 000.00

OPERATION 109 - Aires de jeux

Dépenses 2181 Installations générales, agencement 19 000.00

OPERATION 116 - Travaux de voirie

Dépenses 2151 Réseaux de voirie -20 000 .00.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve les virements ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à effectuer les opérations comptables correspondantes.

NAVETTE DE PISCINE.

Les élèves de l'école de Chazelles participent à des séances de piscine à GANNAT. Le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve la proposition KEOLIS pour un montant de 103.02 € TTC / jour de fonctionnement, rappelle les crédits prévus au budget communal 2019 et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour contractualiser l'exploitation du service navette de bus pour la rentrée scolaire de septembre 2019.

APPROBATION DEVIS CONTRAT DE MAINTENANCE DES STATIONS D'EPURATION D'AUBIAT ET PERSIGNAT- BUDGET ASSAINISSEMENT- Approbation des devis SYSTEAU.

Il est nécessaire de souscrire des contrats de maintenance annuelle pour les stations d'épuration d'Aubiat et de Persignat. Après délibération, Le Conseil municipal, approuve les devis SYSTEAU pour un montant de 438.00 € HT soit 525.60 € TTC pour la station d'Aubiat et d'un montant de 758.00 € HT soit 909.60 € TTC pour la station de Persignat.

ASSISTANCE MAITRE OUVRAGE. Il est nécessaire de recourir à un assistant maître d'ouvrage pour assister la commune dans le suivi des stations d'épuration d'Aubiat et de Persignat. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le devis FG CONSULTANTS ASSAINISSEMENT pour un montant de 1400.00 € HT soit 1680.00 € TTC.



HORIZON Cloud VILLAGE - Contrat villages avec chargé de clientèle.

Approbation de la proposition financière.

Suite à une réorganisation du personnel du secrétariat et pour faire face à leur besoin de formation sur les logiciels métier, la Commune a demandé à son prestataire informatique, JVS MAIRISTEM, une étude en vue d'une souscription au Contrat Horizon Village.

Cout 1ère année

- Droit d'accès logithèque HV CLOUD 1428.00 € HT soit 1713.60 €
- Forfait annuel Logithèque HV CLOUD 3367.00 € HT soit 4040.40 €

Total 4795.00 € HT soit 5754.00 €

Cout années suivantes forfait annuel Logithèque HV CLOUD d'un montant 3367.00 H.T.soit 4040.40 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, approuve le devis présenté, précise que la dépense sera effectuée au budget communal 2019, la partie investissement sera inscrite à l'opération « matériel et mobilier ».

CREATION D'UN POSTE PERMANENT.

Adjoint administratif territorial.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il appartient au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. La délibération doit préciser le grade correspondant à l'emploi créé, le temps de travail du poste, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984. Dans ce cas, sont précisés : le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé. Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal, en date du 01/10/2017, considérant la nécessité d'anticiper la réorganisation du service en raison de la demande de retraite de la secrétaire de mairie principale, il convient de créer un emploi d'adjoint administratif à temps complet.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée, la création d'un emploi d'adjoint administratif permanent à temps complet à raison de 35/35ièmes. Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 15 septembre 2019, filière : administrative, cadre d'emplois : catégorie C, grade : Adjoint administratif territorial, ancien effectif : 1, nouvel effectif : 2. Le Conseil Municipal, décide d'adopter les modifications du tableau des emplois.

DIVERS.

Bulletin Municipal : Dépôt de bilan de la société Vadot imprimerie au 1^{er} août, difficulté pour constituer le prochain bulletin, les partenaires ont réglé deux parutions sur les brochures.

Suite au courrier d'un riverain place de l'église concernant ses problèmes d'évacuation d'eaux pluviales, trois élus sont mandatés pour trouver des solutions communes.

Demande de CYCLO AULNAT pour disposition de la salle de l'ancienne mairie pour le 29 septembre.

Demande du Pays de Vichy pour réflexion sur l'avenir territoriale. Com Com du 21 mai à valider la représentativité pour 2020.

Dossier COMBEMOREL la découpe physique et cadastrale est un peu difficile, le propriétaire demande la possibilité d'acquérir 300m2 de terrain pour accéder au bas de son terrain et s'engage à régler les frais de géomètre et de notaire.

⇒ **12 Novembre**

PLUIH - PADD - Débat sur le projet d'aménagement et de développement durables intercommunal.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil communautaire de Plaine Limagne a prescrit l'élaboration du **plan local d'urbanisme intercommunal** valant programme local de l'habitat (**PLUIH**) le 27 juin 2017 (par fusion extension de prescriptions pour un PLUi valant PLH). L'article L151-2 du code de l'urbanisme dispose que les PLU comportent un **projet d'aménagement et de développement durables (PADD)**, défini à l'article L151-5 du même code. Conformément à l'article L153-12 du code de l'urbanisme, les orientations générales du PADD doivent être soumises au débat du conseil communautaire et des conseils municipaux. Ce débat s'est tenu en conseil communautaire en séance du 24 septembre 2019. Le projet de PADD est issu d'une démarche de concertation. Deux comités techniques thématiques : 1.Cadre de vie / environnement / équipements publics / démographie / habitat 2.Economie / déplacements / développement urbain.

Le projet s'articule autour de 3 axes de développement :

1.Affirmer un territoire d'accueil, vivant et solidaire (Poursuivre un développement démographique équilibré et répondre aux différents besoins d'habitat, faire évoluer les équipements

et services publics pour répondre aux besoins des populations actuelles et futures, développer les mobilités de demain)

2.Valoriser un cadre de vie de qualité (Maintenir la lisibilité et la qualité des paysages, préserver et améliorer le fonctionnement écologique du territoire, modérer la consommation d'espaces et d'énergie, Porter un projet protégeant la ressource en eau, la population et les biens)

3.Conforter l'économie et l'emploi local (Accueillir et assurer le développement des entreprises / commerces, Développer une activité touristique et de loisirs valorisant les atouts du territoire)

Après cet exposé, Monsieur le Maire déclare le débat ouvert. Plusieurs remarques sont formulées :

Un élu demande s'il n'existe pas une contradiction entre la diminution de la surface constructible et l'augmentation à venir de la population.

Un élu souligne l'attractivité croissante de la ville de Vichy.

Il est souligné que la CCPL a fait le choix de répartir les projections d'augmentation de la population de 1% sur l'ensemble des communes.

Un Adjoint précise que l'objectif est de réduire de moitié la surface constructible. Il pointe le fait que la commune d'Aubiat a déjà réalisé en grande partie ce travail en élaborant son PLU qui est très récent. Il serait injuste de lui demander le même effort de réduction des zones constructibles qu'à des communes qui n'ont qu'une carte communale ancienne.

Un élu soulève un problème de mobilité, il regrette la disparition de la ligne de bus Trans'Dome. Il serait nécessaire de maintenir et de développer l'activité ferroviaire TER de la gare d'Aubiat. Un élu demande s'il est possible d'organiser les lignes électriques de façon plus rationnelles. Un élu souligne les difficultés que peut rencontrer un agriculteur qui n'a pas de zone AC sur ses terres.

Le Conseil Municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé le projet de PADD. La délibération sera transmise au préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois.

APPROBATION DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

en Date du 16 octobre 2019. La **Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)** a pour rôle principal de procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique (FPU).



La CLECT produit le rapport qui retrace la charge nette transférée par chaque commune; c'est au conseil communautaire d'adopter les attributions de compensation (AC) en conséquence. Les transferts de compétences donnent lieu à une évaluation des charges transférées. La CLECT est chargée de réaliser cette évaluation. Le rapport de la CLECT du 16 octobre 2019 procède à l'évaluation des charges restituées et des charges transférées suite à la définition de l'intérêt communautaire des compétences obligatoires, optionnelles et aux choix des compétences facultatives au 1er janvier 2019. La CLECT ayant rendu ses conclusions le 16 octobre dernier, il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport de la CLECT et les montants des révisions des AC proposés dans le cadre d'une procédure de droit commun. Le rapport du 16 octobre 2019 calcule une attribution pour la commune d'AUBIAT de 3 936.66€.

CONVENTION TERRITORIALE

GLOBALE 2019-2020. La communauté de communes Plaine Limagne souhaite élaborer et mettre en œuvre une politique jeunesse, utilisant les ressources et les spécificités du territoire. Il a été engagé avec les représentants de la CAF un travail d'élaboration d'une **Convention Territoriale Globale (CTG)** qui devra à terme remplacer les **Contrats Enfance - Jeunesse (CEJ)**. L'action des Caf consiste notamment, à mobiliser les partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés : l'enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation sociale et la vie des quartiers, le logement et l'amélioration du cadre de vie, et l'accès aux droits. C'est pour répondre aux besoins prioritaires des territoires que la Caf souhaite développer ces conventions partenariales. En mobilisant l'ensemble des ressources d'un territoire défini, cette dynamique de projet vise à renforcer les coopérations et à contribuer ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité des interventions. A la veille des futurs renouvellements des conseils municipaux et du conseil communautaire, il a été validé le principe de signer une convention territoriale globale sur 2 ans, pour les années 2019-2020. Cette durée limitée permettra à la future équipe d'inscrire de nouvelles actions en fonction des orientations politiques.

Ce sera aussi l'occasion pour les équipes communautaires et les référents techniques de la CAF de tester ce nouveau cadre partenarial, ne bénéficiant pas d'un recul d'expérience sur ces nouvelles conventions territoriales. Les besoins du territoire ont fait ressortir les axes prioritaires proposés par les élus de la Commission Enfance-jeunesse, qui sont les suivants : Axe n°1 : soutenir la parentalité, Axe n°2 : réformer et améliorer l'offre enfance-jeunesse et Axe n°3 : développer le pôle Ados. Les communes doivent être signataires de la CTG, sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à signer la CTG de la Communauté de communes Plaine Limagne, cette décision n'engagera pas la commune à proposer des projets.

PARTICIPATION CITOYENNE. Il s'agit d'une démarche partenariale et solidaire qui consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Mis en place dans les secteurs touchés par les cambriolages et les incivilités, ce dispositif encourage la population à adopter une attitude vigilante et solidaire ainsi qu'à informer les forces de l'ordre de tout fait particulier. Un protocole peut être signé entre le maire, le préfet et le commandant de groupement de gendarmerie afin d'établir les modalités pratiques et les procédures d'évaluation du dispositif.

ECOLE AUBIAT - Approbation devis revêtement pavés béton. Le Conseil municipal approuve le devis IRRMANN PAPON du 26/09/19 pour un montant de 906.63 € HT soit 1 087.96€ TTC pour la réalisation d'un revêtement en pavés béton sur le pourtour de l'arbre de la cour de l'école.

NOUVELLE MAIRIE - Marché de travaux conclu avec les entreprises LEPAGE et COUTAREL. Exonération totale des pénalités de retard. compte tenu que les travaux réalisés ont finalement donné entière satisfaction, Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée d'approuver une exonération totale des pénalités de retard qui devaient être appliquées aux entreprises LEPAGE et COUTAREL.

ADOPTION du rapport sur le prix et la qualité du SERVICE PUBLIC d'assainissement collectif 2018. M. le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. Le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système (le SISPEA). Après présentation de ce rapport, le conseil municipal adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif, décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, décide de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr et décide de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

DIVERS.

BALADE GOURMANDE En 2020 cette balade se ferait sur Aigueperse, Aubiat portera candidature pour visite de son patrimoine, les associations devront être volontaires pour y participer.

ENEDIS prévoit un renforcement du réseau de la Moutade en passant par Aubiat (le grand verger).

AIRE de Jeux à Chazelles, la réalisation est reportée, les devis dépassent le budget prévu.

CHEMIN du Grand Verger est en très mauvais état. IL faut prévoir le rebouchage des trous dans tous les chemins.

REPAS DES ANCIENS, 2 dates, le 14 décembre pour distribution des colis et le 15 décembre pour le repas des Aînés à Saint Agoulin.

DEMANDE d'un administré :

La priorité à droite rue des carcailloux venant de la rue Neuve n'est pas respectée, c'est dangereux, il faudrait mettre en évidence le panneau de priorité à droite.

Le débit internet sur Aubiat est une catastrophe, la commune pourrait-elle intervenir pour faire accélérer le développement de la fibre sur son territoire ? **Réponse :** la COM COM plaine Limagne prévoit la fibre aérienne pour 2023. L'antenne 4G est installée sur Aubiat mais il n'y a pas de réseau, la commune a relancé plusieurs fois Orange mais sans réponse.



2, route de Riom
63260 Aigueperse
04.73.38.52.99
fabien.piron@a2eg.fr



ELECTRICITÉ GÉNÉRALE
INDUSTRIELLE / TERTIAIRE
BÂTIMENT – DÉPANNAGE
RÉSEAU INFORMATIQUE
RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE
MISE EN CONFORMITÉ

Entreprise MAÇONNERIE GÉNÉRALE

CARVALHO José

6, chemin des Grosbosts
63200 RIOM

Tél. 04 63 63 52 28 – Fax 04 73 64 07 23
Email : eurl.carvalhojose@gmail.com

SICARAPPAM
Coopérative Agricole
de plantes aromatiques
et médicinales biologiques
Pas de vente directe
Place des Batailles – 63260 AUBIAT
Tél. 04.73.97.28.33 – contact@sicarappam.com
Site internet : www.sicarappam.com

Grégory **DELEPINE** sarl
COUVERTURE
ZINGUERIE
ÉTANCHÉITÉ
NEUF
RESTAURATION
ORNEMENTATION
44 bis, allée de la Chapelle – BP 18
63260 AIGUEPERSE
Tél. 04 73 63 61 82 – Fax 04 73 97 96 55
delepine-couverture@wanadoo.fr

Les Hommes Tous Terrains

Karine
06 47 96 13 41
Olivier
06 07 03 70 09
TRAVAUX PUBLICS / ESPACES VERTS
Tél. 04 73 63 70 54 – Fax 09 70 62 67 50
2, rue Saint-Martin – 63260 CHAPTUZAT

TRAVAUX PUBLICS • TERRASSEMENT • ENROBÉS



Spécialisée dans les
TRAVAUX PUBLICS
ET ROUTIERS

Collectivités,
entreprises
et particuliers

ZAC du Chancet – 63530 VOLVIC
Tél: 04 73 38 79 83 • Fax : 04 73 38 94 91
bureau@serpuydedome.fr

www.rasecurite.com

R.A.Sécurité

Contrôle d'accès
Intrusion, automatisme
Vidéo protection
Professionnel & particulier

Romain ARCHIMBAUD 06 45 55 24 99
romain.archimbaud@rasecurite.fr

Chasseur de Toit

Un mandataire
à votre service

On cherche et estime
votre bien !

06 61 69 81 63
jlaubreton@yahoo.fr

VAL GEOVAL

Géomètres-Experts
Bureau d'Etudes VRD
à Riom : 04 73 38 30 98
riom@geoval.info

Viande du Nutritionniste

CHAROLAISE – LIMOUSINE – SALERS – VEAU
VIANDE BOVINE EN CIRCUIT COURT
Du producteur au consommateur – Traçabilité totale
www.viande-du-nutritionniste.com
ANIMAUX NOURRIS EN AUTO-ALIMENTATION
AVEC LES PRODUITS DE LA FERME
Marc DiDiéne (Consultant indépendant en nutrition) 06 79 86 66 16

Charpente \ Couverture \ Zinguerie
Avancée sur poteaux
Fenêtres de toit
Goutlière alu

Jérôme **ALEXANDRE**
8, rue de la Vierge – 63720 Varennes-sur-Morge
06 58 40 38 54

L'INSTANT

Institut de beauté
Soins esthétiques visage et corps
Épilations – Manucures
Hamam traditionnel – Produits Bio Phyt's
2, rue du Four Banal – Persignat
63260 AUBIAT • 06 79 80 38 11

VIDANGES GAUME

- Assainissement • Fosses septiques • Fosses d'aisance • Puits perdus •
- Piscines • Bacs à graisse • Nettoyage haute pression des sols •
- Pompage station • Débouchage et curage (conduits toute nature) •

ZA Les Combes – RN9 – 03110 BROUT-VERNET
TÉL. 04 70 58 25 79 FAX 04 70 56 86 84

tel:0661241145
AERO PARAPENTE